

## DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE SITE « HAUTE-MODER ET AFFLUENTS »

Compte-rendu du vendredi 3 décembre 2004

### Liste des personnes présentes

Patrick COUSINARD (Sous-Préfet de Wissembourg), Pierre HANNECART (Sous-Préfet de Haguenau), Sébastien MORELLE (SYCOPARC), Michaël WEBER (Conseil Régional de Lorraine, Vice-Président du SYCOPARC), Patrice BONNEVILLE (Sous-Préfecture de Wissembourg), Emile EITEL (Vice-Président de la Communauté de Communes de Bitche et environs), Jean-Marie BURT (Fédération de pêche de Moselle), Christophe KIMMEL (DDAF Bas-Rhin), Sébastien LIBBRECHT (Chambre d'agriculture du Bas-Rhin), Jean-Claude CLAVERIE (DDE Bas-Rhin), Eric BRUA (SYCOPARC), Yannick JOUAN (Filière lorraine d'aquaculture continentale), Gérard NEUHARD (Mairie de Langensoultzbach), Georges UHLMANN (Ville de Niederbronn-les-Bains), Roseline BERRY (Conservatoire des sites lorrains), Jean-Paul DROVAL (Conseil municipal de Philippsbourg), Guy BOEHER (Président de l'office du tourisme de Niederbronn-les-Bains), Camille STENGER (Vice-Président du SIVOM Haute-Moder, adjoint au maire de Wingen-sur-Moder), Georges DEISS (Maire de Sparsbach), Michel KIRCHER (Pisciculteur), Georges SCHMITT (Adjoint au maire de Reipertswiller), Helmut STEGNER (Président du syndicat d'assainissement Obermodern Zutzendorf Schillersdorf), Daniel SCHAEFFER (Adjoint au maire de Schillersdorf), Alphonse STEINER (Maire de Sturzelbronn), Christelle NEITER (Ville de Bitche, service technique), Marie-Anne HOELLINGER (Adjointe au maire de Bitche), Loïc DUCHAMP (SYCOPARC), Henriette LINDAUER (Adjointe au maire de Mouterhouse), Bernard DISS (Club Vosgien de Bitche), Nicolas BRACONNIER (Fédération des chasseurs du Bas-Rhin), Michel DUBROMEL (Alsace Nature), Philippe FRITSCH (CSP Bas-Rhin), Patrice MULLER (CSP Moselle), Jean-Dominique VEAUX (ONCFS Bas-Rhin), Rémi GUEHL (DRJS Bas-Rhin), Emmanuelle LONJARET (ONF, Direction territoriale d'Alsace), Béatrice LONGEHAL (ONF, agence de Saverne), Pierre-André POIRON (Conseil Général du Bas-Rhin, SATER), Jérôme FUTTERER (Syndicat Rothbach-Moder), Alfred ROESSLINGER (Maire d'Eguelshardt), Pierre VIONNET-FUASSET (DIREN Alsace), Céline VASCHALDE (SYCOPARC)

### Liste des personnes excusées

Luc VILAIN (Sous-préfet de Sarreguemines), Patrick BREMENER (Sous-préfet de Saverne), M. MAURER (Conseil Général Moselle), Bernard BRUMBTER (maire de Schillersdorf), M. DELACOUR (Office National de la Chasse), M. BEGUIN (Vice-président Conseil Régional Lorraine), M. SCHIESTEL (Syndicat collecteur Moder-Rothbach), M. MORSEY (DIREN Lorraine), Jean-Marie FRANCOIS (Direction Régionale Tourisme Lorraine), Odile OSSWALD (Conseil Général Moselle), Francine LOEGEL (UNICEM Alsace), WISHER (Maire de Weinbourg), Fédération de pêche du Bas-Rhin, CRPF Alsace-Lorraine, DDAF Moselle, Service Environnement du Conseil Général du Bas-Rhin, Club Vosgien.

Accueil de Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg qui remercie les personnes qui se sont déplacées ainsi que le maire de Bitche et le directeur du VVF pour leur accueil. Il félicite la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et le SYCOPARC pour le travail réalisé jusqu'à présent sur le document d'objectifs. Puis il passe la parole à Monsieur Michaël WEBER, conseiller régional de Lorraine et vice-président du Parc.

Monsieur WEBER rappelle les étapes concernant les délimitations du site Natura 2000 « Haute-Moder et affluents ». La surface initiale était de 156 hectares. En 1999, une demande d'extension, qui devient effective en 2000, concernant l'intégration des petits affluents, permet l'agrandissement du site. Il rappelle d'autre part, en prenant pour exemple le contrat de rivière Moder de 1994, que le Parc s'investit depuis plus de 10 ans dans la gestion des cours d'eau et des fonds de vallée. Ces efforts ont eu un effet bénéfique notable sur les paysages des fonds de vallée. Il rappelle en outre que la bonne gestion des cours d'eau et des fonds de vallée est inscrite dans la charte du Parc signée par les 113 communes adhérentes.

Puis Monsieur WEBER rend la parole à Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg. Après avoir excusé les personnes absentes, celui-ci passe la parole à Monsieur Pierre VIONNET de la DIREN Alsace.

Monsieur VIONNET excuse la DIREN Lorraine puis rappelle les étapes de la concertation. Il évoque la démarche Natura 2000 dans un contexte national et rappelle qu'en Alsace, une ZPS a déjà été désignée et approuvée, les autres ZPS étant en cours de désignation. Il note que l'Alsace est la seule région où aucune demande d'extension des ZPS n'a été formulée. Ainsi, le réseau Natura 2000 en Alsace est un réseau de qualité, pour les ZPS comme pour les ZSC. Il rappelle ensuite que deux documents d'objectifs ont déjà été validés: il s'agit de ceux concernant les sites Natura 2000 des Vosges du Sud et de la Hardt Nord. Pour les Vosges du Sud, les premiers contrats concernent des mesures forestières et seront signés début 2005 avec des communes.

Monsieur VIONNET rappelle ensuite que, pour des raisons de cohérence administrative, géographique et physique, les deux sites administratifs - FR 4100208 « Cours d'eau, rochers et tourbières du pays de Bitche », situé en Moselle, et FR 4201795 « La Moder et ses affluents », situé dans le Bas-Rhin - sont regroupés en un site unique, désigné comme « Haute-Moder et affluents ». La première et dernière réunion du comité de pilotage pour ce site remonte au 28 mars 2003. Enfin, Monsieur VIONNET conclut en rappelant que le rôle du comité de pilotage porte sur l'élaboration du document d'objectifs mais également sur sa mise en œuvre par la suite (phase d'animation). Il passe ensuite la parole à Sébastien MORELLE, chargé de mission Natura 2000 au SYCOPARC.

Après une présentation rapide du site « Haute-Moder et affluents », M. MORELLE rappelle les étapes de la concertation menée depuis le premier comité de pilotage. Puis, il aborde la première partie du document d'objectif: le diagnostic. M. MORELLE présente dans un premier temps le diagnostic écologique; il explique quels sont les habitats et espèces présents sur le site et offre un aperçu des outils de protection existant actuellement (réserves naturelles, APN...).

Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg intervient afin de faire un point sur les sujets évoqués par Monsieur MORELLE.

Monsieur Pierre HANNECART, Sous-Préfet de Haguenau, demande des précisions concernant la présence du Lynx boréal dans la liste des espèces de l'annexe II. Sébastien MORELLE répond que toutes les espèces d'intérêt communautaire qui ont pu être observées sur le site ont été mentionnées dans le document d'objectifs.

Il précise cependant que la présence du Lynx semble épisodique sur le site et que celui-ci n'est pas identifié comme une espèce cible dans le plan d'action du document d'objectifs. Le site « Haute-Moder et affluents » n'est pas pertinent pour l'espèce, il n'est pas assez étendu pour avoir comme objectif de gérer cette espèce. En effet, il explique que la surface minimale nécessaire à un mâle est d'au moins 20000 hectares.

M. MORELLE reprend son exposé et passe au diagnostic socio-économique: il présente les différentes filières de production et les différents acteurs du site. Il passe en revue les différentes structures gestionnaires, les organismes responsables du tourisme et des loisirs. Il aborde également les programmes collectifs d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, réglementations boisement, programmes d'assainissements, contrat de rivière Moder). Ensuite, il expose les spécificités de l'occupation du sol: beaucoup d'étangs, de fortes surfaces en résineux et une présence importante des espèces végétales invasives; enfin, il évoque la manière dont l'environnement est perçu par les riverains (résultats d'une étude ethno-sociologique menée sur le site). Puis M. MORELLE marque une pause afin de laisser libre cours aux questions concernant cette partie de l'exposé.

Monsieur Sébastien LIBBRECHT, de la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, prend la parole pour indiquer que le SYCOPARC aura besoin de l'appui de cette dernière structure concernant l'établissement des futurs outils agricoles, notamment sur le plan réglementaire. Il évoque ensuite la notion d'espaces ouverts et de mosaïques de milieux, et souligne la nécessité d'être souple et vigilant quant aux choix qui seront faits: ceux-ci devront intégrer les différents besoins liés à l'exploitation.

Monsieur MORELLE répond qu'il est entièrement d'accord avec Monsieur LIBBRECHT. Il ajoute que, le nombre d'exploitants étant peu élevé, il sera possible de traiter chaque cas individuellement et que les mesures seront adaptées à l'existant.

Monsieur MORELLE reprend son exposé et énonce les différentes menaces pesant sur les habitats et les espèces du site: travaux hydrauliques, remblais en zones humides, déprise ou intensification agricole, gestion forestière, développement des espèces allochtones invasives et menaces localisées. Après avoir évoqué l'état de conservation des habitats, Monsieur MORELLE présente la hiérarchisation de ceux-ci en terme de priorité d'action.

Madame Emmanuelle LONJARET, de la direction territoriale de l'ONF Alsace, intervient alors pour mettre en exergue l'engagement de l'ONF vis-à-vis de l'intégration de la bonne gestion des cours d'eau dans les mesures forestières.

M. MORELLE reprend et termine sa présentation par l'énumération des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels pour le site « Haute-Moder et affluents ». Il rappelle en outre que les objectifs à long terme ne devraient pas varier pendant les premiers documents d'objectifs, ceux-ci étant revalidés tous les 6 ans.

## **Présentation des objectifs à long terme**

### **OI.1. Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grés**

1.1. Rétablir la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire

1.2. Garantir une bonne qualité chimique de l'eau

1.3. Restaurer les tronçons de rivières physiquement altérées

1.4. Conserver les espèces aquatiques remarquables

## **OI.2. Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides**

2.1. Maîtriser l'aménagement des vallées

2.2. Conserver une mosaïque d'habitats naturels humides caractéristiques des Vosges du Nord et d'intérêt communautaire en bon état de conservation

2.3. Conserver les espèces remarquables des zones humides

## **OI.3. Conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages**

3.1. Encourager le maintien d'une gestion traditionnelle des prairies de fauche

3.2. Développer de nouvelles dynamiques locales garantes de la conservation d'espaces ouverts de qualité

3.3. Conserver les espèces prairiales remarquables

## **OI.4. Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau**

4.1. Faire prendre conscience aux usagers et riverains que la rivière est un milieu complexe et fragile

4.2. Sensibiliser les habitants à la mutation des paysages

4.3. Faire naître des comportements éco-citoyens

## **Présentation des objectifs opérationnels**

### **OP.1. Rétablir la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire**

1.1. Lutter contre la multiplication anarchique des étangs et réduire leurs impacts

1.1.1. Stopper l'implantation de nouveaux étangs sur le site Natura 2000

1.1.2. Réduire progressivement le nombre d'étangs

1.1.3. Diminuer l'impact des étangs existants

Références objectifs idéaux : 1. - 2.1 - 4.1

1.2. Travailler à l'effacement ou au franchissement des seuils et barrages déconnectant la zone amont de la zone aval

Références objectifs idéaux : 1.1. - 1.3.

## **OP.2. Diminuer les surfaces enrésinées artificiellement**

- 2.1. Stopper les nouvelles plantations de résineux en zone humide
- 2.2. Réduire progressivement le nombre de pessières

Références objectifs idéaux : 1.2. - 1.3. - 2.1 - 3.

## **OP.3. Comprendre le phénomène d'ensablement et limiter ses effets**

- 3.1. Mieux connaître le phénomène
- 3.2. Limiter les dépôts de sable sur le bassin versant
- 3.3. Travailler en partenariat avec les exploitants de grès

Références objectifs idéaux : 1.1. - 1.3.

## **OP.4. Maîtriser les remblais en zone humide**

Références objectifs idéaux : 2.

## **OP.5. Gérer la rivière en respectant sa dynamique naturelle**

- 5.1. Favoriser une gestion/entretien différenciée entre haut bassin et rivière principale
- 5.2. Accompagner la cicatrisation naturelle de la rivière par des ouvrages de diversification des écoulements
- 5.3. Proscrire/limiter les interventions lourdes sur la rivière

Références objectifs idéaux : 1.2. - 1.3.

## **OP.6. Mettre en place une gestion sylvicole douce des forêts humides**

- 6.1. Limiter l'impact de la gestion sylvicole sur le cours d'eau et les zones humides connexes
- 6.2. Respecter la station forestière et adapter les techniques d'exploitation à la fragilité des forêts humides

Références objectifs idéaux : 1.3. - 2.2.

## **OP.7. Maintenir les prairies et convertir les terres arables en bordure de cours d'eau par la mise en place et l'animation de CAD Natura 2000**

Références objectifs idéaux : 1.2. - 2.2. - 3.

## **OP.8. Mettre en place une gestion différenciée des mégaphorbiaies (friches herbacées)**

- 8.1. Conserver par la gestion les mégaphorbiaies de haute valeur biologique
- 8.2. Favoriser l'évolution des mégaphorbiaies les plus évoluées en aulnaies
- 8.3. Restaurer les mégaphorbiaies dégradées suite à la présence d'espèces exotiques invasives

Références objectifs idéaux : 2.2. - 3.2.

## **OP.9. Conserver durablement les espèces patrimoniales et leurs habitats**

- 9.1. Maîtriser le foncier des sites présentant une flore et une faune exceptionnelle
- 9.2. Suivre l'évolution des populations des espèces sensibles

Références objectifs idéaux : 1.4. - 2.3. - 3.3.

## **OP.10. Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau**

- 10.1. Informer les habitants sur le programme Natura 2000 et ses objectifs
- 10.2. Sensibiliser les riverains et usagers aux bonnes pratiques de gestion des terrains en bordure de cours d'eau et à la réglementation existante
- 10.3. Faire prendre conscience aux usagers, aux riverains et aux habitants des vallées des Vosges du Nord que la rivière est un milieu complexe et fragile

Références objectifs idéaux : 1. - 2. - 3.

## **Questions et remarques posées par les personnes de l'assemblée**

Dans la partie « inventaire et description socio-économique » consacrée à la pêche, les associations de pêche en Moselle n'apparaissent pas dans le dossier de séance que nous avons reçu.

Monsieur Jean-Marie BURT, Fédération de pêche de Moselle

Sébastien MORELLE: en effet, et cette erreur est actuellement corrigée dans le document d'objectifs (vous trouverez le tableau complet à la fin de ce compte rendu).

Concernant le problème des remblais, il existe déjà une réglementation; cependant, les abus ne sont pas sanctionnés: qu'est-ce que le document d'objectifs va changer?

Monsieur Bernard DISS, Club Vosgien de Bitche.

Sébastien MORELLE: la loi qui s'applique est la loi sur l'eau de 1992; il existe deux clés d'entrée au problème des remblais:

- Concernant les ouvrages de plus de 50 cm au-dessus du niveau du terrain naturel dans le lit majeur d'un cours d'eau. En fonction de la surface des remblais, ceux-ci sont soumis à déclaration ou à autorisation. Cependant, dans les Vosges du Nord, la notion de lit majeur est contestée: il est difficile de définir une réelle zone inondable.
- Concernant les remblais sur les zones humides: ceux-ci sont soumis à autorisation à partir de 1 hectare. Donc en dessous de ce seuil, le CSP ne peut pas intervenir. Mais le réel problème réside dans le seuil lui-même: en effet, ce seuil national n'est pas du tout adapté aux rivières des Vosges du Nord. En effet, sur ces petits cours d'eau, un hectare de remblais occupe environ 3 km de cours d'eau.

Monsieur le Sous-Préfet de Wissembourg ajoute que l'on ne peut pas faire de répression si l'on ne connaît pas l'auteur du remblai.

Monsieur DISS rétorque que c'est le propriétaire du terrain qui est responsable.

Monsieur le Sous-Préfet n'est pas d'accord et trouve que cela ne serait pas très correct envers le propriétaire qui subirait le remblais à ses dépens et devrait de surcroît payer une amende.

Monsieur Eric BRUA, chargé de mission au SYCOPARC, précise que dans les documents d'urbanisme, il est possible d'intégrer des mesures plus restrictives que la loi sur l'eau. Cependant il n'est pas facile pour les maires de faire appliquer strictement ces règles. Ainsi, Monsieur BRUA n'est pas convaincu que la solution réside uniquement dans une réglementation plus stricte, et pense que la sensibilisation est un complément obligatoire. En outre, il serait important de dresser un schéma de zones de stockage, afin de proposer une alternative aux dépôts sauvages.

Monsieur MORELLE conclut en indiquant qu'un travail sera mené autour de ces réflexions pour le prochain comité de pilotage.

Concernant l'objectif opérationnel 6 – L'ONF approuve cet objectif mais il ne faut pas oublier les difficultés liées à l'exploitation du bois notamment au niveau des petits ruisseaux de tête de bassin. Il est donc inimaginable d'envisager un « impact zéro » sur les cours d'eau en forêt.  
Béatrice LONGECHAL, ONF agence de Saverne

Sébastien MORELLE: on ne parle pas ici de n'avoir aucun impact mais de limiter l'impact lié à l'exploitation du bois sur les petits cours d'eau. Les agents de triage concernés ont suffisamment d'expérience et de sensibilité pour trouver des solutions permettant de limiter cet impact. D'autre part, des mesures peuvent être mises en place pour le franchissement temporaire de ces cours d'eau. L'idée principale est de concilier la production avec le maintien des habitats aquatiques en bon état dans les Vosges du Nord.

Il sera difficile de diminuer le nombre d'étangs. Ces derniers prenant de la valeur foncière, il paraît improbable que leurs propriétaires décident de les éliminer: ils pourraient éventuellement les céder. Il serait donc peut être plus judicieux d'établir un « guide des bonnes pratiques » concernant la gestion des étangs.  
Yannick JOUAN, filière lorraine d'aquaculture

Sébastien MORELLE: nous sommes tout à fait d'accord avec cela et avons déjà réfléchi à un code de gestion des étangs. Cependant il existe des centaines de petits étangs d'une surface de 5 à 10 ares et, quel que soit leur mode de gestion, le problème vient de leur nombre. Un certain nombre d'étangs ont été creusés sans autorisation ou ne respectent pas les prescriptions de leur autorisation. Il faudra être vigilant et ne pas s'interdire de faire supprimer quelques étangs non autorisés et à fort impact.

Yannick JOUAN: la plupart des étangs ont une surface inférieure à celle soumise à réglementation dans la loi sur l'eau.

Sébastien MORELLE: en effet, mais les prises d'eau sont en général soumises à autorisation.

Christophe KIMMEL, DDAF Bas-Rhin: au niveau réglementaire, il existe des entrées permettant la fermeture des étangs créés sans autorisation ou ne respectant pas les autorisations. L'administration demandera la fermeture en priorité des étangs non autorisés et à fort impact sur le cours d'eau, ses habitats et ses espèces.

Concernant l'objectif opérationnel 10. J'avais proposé cette démarche de sensibilisation pour la réserve des rochers et tourbières du Pays de Bitche, mais cela avait alors été refusé. Je suis content de retrouver cet objectif ici car il est important de sensibiliser les riverains aux objectifs de Natura 2000, notamment les élus et les scolaires.

Jean-Marie BURT, fédération de pêche de Moselle

A une certaine époque, il y avait des moulins sur ces cours d'eau qui ont disparu. Cela pose donc des problèmes au niveau de la réglementation par rapport aux anciens droits d'eau.

Gérard NEUHARD, mairie de Langensoultzbach

Christophe KIMMEL: les droits d'eau sont anciens, donc il faut chercher dans le détail pour chacun de ceux-ci. Mais cela ne permet pas toujours de régler les problèmes.

Monsieur le sous-préfet de Haguenau pense qu'il est très difficile de diminuer le nombre d'étangs.

Pourquoi des étangs sont-ils encore créés à l'heure actuelle?

Jean-Paul DROVAL, conseil municipal de Philippsbourg

Sébastien MORELLE: nous travaillons avec les services de l'Etat pour mener une politique cohérente à ce sujet dans les Vosges du Nord. Aujourd'hui tout projet qui transite par la voie administrative est inspecté de près et refusé s'il s'agit d'une création ou recréation d'étangs ayant un impact sur l'environnement. Mais des personnes se mettent parfois « hors la loi » en commençant des travaux sans en référer aux services compétents.

Eric BRUA: le problème existait déjà au moment de la création du Parc en 1975. Nous ne sommes donc pas en terrain inconnu. Une position politique est clairement exprimée dans la Charte, et des travaux visant à diminuer l'impact des étangs ont déjà été entrepris (contournements d'étangs dans le cadre du contrat de rivière Moder, par exemple).

Monsieur le sous-préfet du Wissembourg demande à l'assemblée si les objectifs peuvent être validés. Cette dernière approuve l'ensemble des objectifs proposés dans le document d'objectifs.

Monsieur VIONNET revient sur la note distribuée en début de réunion; il évoque le point 2 concernant les études d'incidence: celles-ci constituent des outils réglementaires qui permettront d'empêcher les projets qui ont un effet notable sur les sites Natura 2000 au vu des objectifs définis dans le document d'objectifs. Ces projets peuvent se situer à l'extérieur du site mais avoir un impact sur celui-ci, notamment lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau. Ces études devront s'appuyer sur le contenu du document d'objectifs (et notamment la cartographie des habitats et espèces). Le document d'objectifs constitue donc un outil incontournable pour les études d'incidence.

Un groupe de travail composé de services d'Etat travaille actuellement sur les points suivants :

- Comment proportionner les études d'incidence à chaque projet ?
- Comment définir qu'un projet situé à l'extérieur du site a un impact sur le site ?
- Comment définir l'effet notable d'un projet au vu des objectifs du document d'objectifs ?

Des informations plus précises seront données lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.

Monsieur le sous-préfet du Wissembourg évoque la circulaire du 5 octobre 2004, qui explicite ce que Monsieur VIONNET vient de signaler.

Monsieur MORELLE remercie l'assemblée d'avoir participé à ce deuxième comité de pilotage du site « Haute-Moder et affluents » et annonce que la prochaine réunion aura lieu à la fin du premier semestre de l'année 2005.

**Liste des APPMA (Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du site**

| BASSIN            | AAPPMA                | PRESIDENT              | ADRESSE   | TELEPHONE      |
|-------------------|-----------------------|------------------------|---|----------------|
| FALKENSTEINERBACH | PAYS DE HANAU         | KIEFFER<br>Bernard     | 23 rue des remparts<br>57 230 BITCHE            | 03 87 06 23 90 |
| ZINSEL DU NORD    | GUMBRECHTSHOFFEN      | MULLER<br>Charles      | 31 rue des Pigeons 67110<br>GUMBRECHTSHOFFEN    | 03 88 72 92 24 |
|                   | REICHSHOFFEN          | GRUNEWALD<br>Dominique | 52 rue Principale 67110 EBERBACH<br>près Woerth | 03 88 09 40 25 |
|                   | ZINSWILLER            | BUEB<br>André          | 33, Grand rue 67110 ZINSWILLER                  | 03 88 80 80 23 |
|                   | TRUITES DE STRASBOURG | MAECHEL<br>Robert      | 13 rue Jean Hultz 67000<br>STRASBOURG           | 03 88 35 32 09 |
|                   | GUNDERSHOFFEN         | BROBECK<br>Richard     | 8 rue du Gal Koenig 67590<br>SCHWEIGHOUSE       | 03 88 72 68 52 |
|                   | MUHLTHAL              | AMIOT Gilles           | 23, rue de l'Union<br>67110 ZINSWILLER          | 03 88 90 42 59 |
|                   | BAERENTHAL            | ZOELLER<br>Philippe    | 10, chemin de la Pomperie<br>57100 THIONVILLE   | 06 10 48 48 61 |
| MODER             | INGWILLER             | BLAES<br>Georges       | 17 rue de Bouxwiller 67340<br>INGWILLER         | 03 88 89 62 18 |
|                   | MENCHHOFFEN           | DORSI<br>Thierry       | 24 rte de Haguenau 67340<br>INGWILLER           | 03 88 89 45 39 |
|                   | OBERMODERN            | STOERCK<br>Joël        | 2, rue du Kirschberg 67340<br>SCHILLERSDORF     | 03 88 89 56 04 |
|                   | PFAFFENHOFFEN         | MARTIN<br>Hervé        | 14 rue du Dr Moritz 67350<br>PFAFFENHOFFEN      | 03 88 07 06 76 |

